La 150^e était la bonne

Jean-Marie Harribey

Politis, n° 1611, 9 juillet 2020

https://www.politis.fr/articles/2020/07/la-150e-etait-la-bonne-42124

La proposition que les citoyens de la Convention sur le climat ont rejetée était la seule à poser le problème du climat dans sa globalité systémique et macroéconomique pour allier social et écologie : diminuer la durée légale du travail d'ici 2030 à 28 heures hebdomadaires sans perte de salaire. La proposition était radicale par la baisse de 7 heures sur 35, soit 20 %. Radicale aussi par sa condition : sans perte pour les bas salaires. Mais elle était très raisonnable en fixant une échéance de 10 ans.

Pour sortir de la panne de l'économie, travailler davantage que pendant la pandémie est une évidence. Mais il faut dénoncer la confusion entre le volume de travail global et celui accompli individuellement. Le président Macron et le Medef clament qu'il faut travailler plus, mais, pour eux, il s'agit de ceux qui ont déjà un emploi, surtout pas des plus de 6 millions de travailleurs laissés sur la touche. Comble de l'hypocrisie : ledit chômage partiel pendant le confinement était une RTT, presque sans perte de salaire.

Pour étudier la proposition refusée par les conventionnalistes, plaçons-nous dans l'hypothèse la moins favorable : la croissance économique permet en 10 ans de retrouver le niveau de production d'avant la pandémie mais sans plus ; la RTT de 20 % est compensée par 20 % d'emplois. Dans ces conditions, les salaires des nouveaux salariés employés ne peuvent provenir que d'une nouvelle répartition des revenus dans l'économie.

En classant les ménages en déciles, l'Insee (*Le revenu et le patrimoine des ménages*, 2018) indique que le revenu disponible moyen dans le 1^{er} décile est de 10 030 € par an, 9 036 € par unité de consommation (UC)¹. Jusqu'au 7^e décile, la progression des inégalités des revenus disponibles moyens est à peu près linéaire. À partir du 8^e décile, la progression des inégalités commence à être exponentielle, ce caractère s'accentue dans le 9^e décile et explose dans le 10^e.

Si la progression des inégalités restait linéaire jusqu'au 10^e décile, la modification de la répartition permettrait, sur la base du revenu annuel disponible net d'environ 1 500 Mds€, de redistribuer 15 Mds provenant du 8^e décile, 45 du 9^e et 180 du 10^e. Soit un total de 240 Mds. De combien aurait-on besoin pour rémunérer les demandeurs d'emploi embauchés, augmentant la population active employée ? Pour un coût moyen d'un emploi de 40 000€ par an et 6 millions d'embauches : 240 Mds, un montant équivalent à celui de la redistribution des revenus : on passerait d'un écart de 1 à 9,6 (1 à 5,4 par UC) entre les déciles extrêmes à 1 à 5,2 (1 à 2,7).

Si la RTT était programmée sur 10 ans, l'effort de redistribution serait étalé d'autant. Si elle était réalisée par exemple en trois étapes, les prélèvements supplémentaires seraient de 80 Mds par étape, à la hauteur de la fraude et de l'évasion fiscales annuelles!

Tout serait-il résolu ? Non, il resterait à arbitrer entre les différents choix sociaux (RTT, investissements de soutenabilité sociale et écologique). Mais la 150^e a le mérite de poser l'enjeu du débat : il n'y aura jamais de transition sans RTT.

_

¹ Calculs et graphique dans https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey.